



DIRECTION
DE LA SANTÉ

Dispositifs territoriaux de promotion de la santé

Les comités locaux de santé

Guide à destination des professionnels de la Direction de la santé

Septembre 2020

Concepts,
Organisation et
déploiement



Préambule

Ce guide, à destination des professionnels de la Direction de la santé, a été élaboré dans le cadre du programme ambitieux de Modernisation des Soins de Santé Primaires.

Un des axes forts de ce programme, adopté en 2019 par la Direction de la santé, est de placer les individus au cœur des décisions de santé, en tant que participants actifs à leur santé, dans le respect des principes et valeurs de la promotion de la santé, telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Ce guide présente l'organisation et les supports pratiques du dispositif territorial « Comité local de santé ». Il a pour but de permettre aux professionnels de promouvoir ce dispositif et d'accompagner les communes et acteurs locaux souhaitant s'inscrire dans cette démarche. L'acquisition des connaissances et compétences de tous ces outils-actions « santé » permettra à chacun, à long terme, de générer des compétences psycho-sociales au service d'une santé et un bien être global au sein d'une communauté ouverte.

Commune et santé

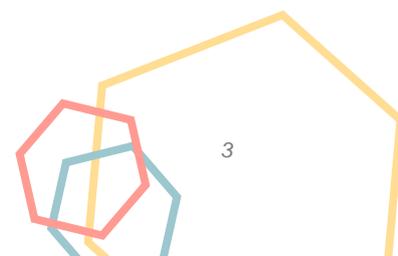


Les communes n'ont pas a priori de compétence santé. Dans les faits, elles agissent souvent directement ou indirectement : financement des pompiers qui effectuent du transport sanitaire, lutte antivectorielle, prévention primaire, interventions au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Le Schéma d'organisation sanitaire propose de faire reconnaître cette compétence, subsidiaire et notamment sur le volet mode de vie, santé communautaire et dans la déclinaison des orientations du pays ».

Schéma d'organisation sanitaire de Polynésie française 2016-2021

Sommaire

1. Concepts fondamentaux : Rappels.....	4
2. Qu'est-ce qu'un comité local de santé ? Quelles sont ses missions ?.....	5
3. Pourquoi créer un comité local de santé ?	5
4. Quels sont les membres d'un comité local de santé ?	6
5. Comment créer un comité local de santé ?	6
6. Comment fonctionne un comité local de santé ?.....	7
7. Quel est le rôle des professionnels de la Direction de la santé dans ce dispositif ?	7

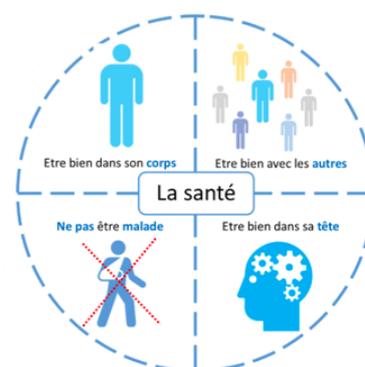


1. Concepts fondamentaux : Rappels

La santé

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité (OMS¹).

La santé est un concept positif qui dépasse la simple absence de maladie. C'est une ressource quotidienne qui permet à chaque individu de vivre pleinement et d'utiliser tout son potentiel. A plus grande échelle, la santé est une ressource pour le développement social et économique.



Les déterminants de la santé

Notre santé dépend de nombreux facteurs appelés **déterminants de la santé**. La majorité de ces facteurs sont des **déterminants sociaux** de la **santé**, définis par l'OMS comme les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie [...]. Ils renvoient aux conditions de vie et aux déterminants structurels, tels que les milieux de vie ou de travail, les réseaux sociaux, les systèmes d'éducation et de santé ou encore les contextes économique et législatif.

Cette approche de la santé est adoptée par les Ministres de la santé du Pacifique depuis de nombreuses années à travers le concept des îles-santé, thème de ralliement, en pleine harmonie avec l'esprit océanien. Les îles-santé sont des lieux où :

- Les enfants se développent physiquement et spirituellement
- L'environnement invite à l'apprentissage et aux loisirs
- Les gens travaillent et vieillissent dans la dignité
- L'équilibre écologique est source de fierté et
- L'océan nourricier est protégé.

La promotion de la santé

La promotion de la santé est un processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. Il vise **le changement de comportements et des environnements en lien avec la santé**. La promotion de la santé comprend de nombreuses actions dans le domaine sanitaire mais également dans le domaine politique, social et environnemental à travers :

- L'élaboration de politiques publiques favorables à la santé des populations
- La création de milieux de vie favorables à la santé
- Le renforcement de l'action communautaire, la participation effective de la population aux décisions qui la concerne
- Le développement des aptitudes individuelles tout au long de la vie
- La réorientation des services de santé

Pour aller plus loin :



Vous pouvez vous référer aux outils Soins de Santé Primaires suivants :

- « Les déterminants culturels de la santé en Polynésie française : Recommandations pratiques »
- « La promotion de la santé : du concept à la mise en œuvre sur le terrain »

¹ OMS : Organisation Mondiale de la Santé

2. Qu'est-ce qu'un comité local de santé ? Quelles sont ses missions ?

Un comité local de santé est un dispositif territorial, impulsé par la Direction de la santé, qui a pour objectif de **promouvoir la santé au niveau communal**, à travers :

- la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé coordonnées et adaptées au contexte
- et la mise en commun des ressources de l'ensemble des acteurs locaux.

Le comité local de santé a pour missions :

- d'élaborer un **état des lieux local (« diagnostic de santé local »)**, avec l'appui de la Direction de la Santé
- **d'identifier les déterminants de santé** impliqués, sur lesquels on peut agir
- et d'élaborer et de coordonner des **actions promotionnelles de la santé**, agissant sur les déterminants de santé identifiés

3. Pourquoi créer un comité local de santé ?

Créer un comité local de santé permet d'engager un processus d'amélioration de la santé et de la qualité de vie des habitants et de créer ainsi des environnements physiques et sociaux favorables à la santé dans un contexte de développement durable.

Exemple d'argumentaire :



La santé est définie par l'OMS comme un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Elle est influencée par de nombreux facteurs, appelés **déterminants en santé**, parmi lesquels le système de santé mais aussi les comportements et habitudes de vie, l'aménagement du territoire, la communauté locale et le voisinage, etc. Les déterminants de la santé varient dans le temps et selon le lieu : les déterminants de la santé de Rapa ne sont pas les mêmes que ceux de Nuku Hiva, et les déterminants de la santé d'aujourd'hui, ne sont pas les mêmes qu'il y a vingt ans.

Pour améliorer la santé, il s'agit donc d'agir sur l'ensemble des déterminants de façon coordonnée et cohérente entre tous les acteurs, en priorisant **les actions de promotion de la santé au plus près de la population afin de créer un environnement favorable à la santé**.

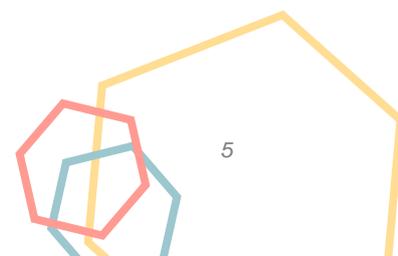
La commune peut participer à cette démarche avec le soutien de la Direction de la santé par le biais **d'un comité local de santé**, qui s'inscrit dans un véritable réseau local de santé.

Commune, santé et compétences

L'environnement physique est un déterminant crucial de la santé des habitants sur lequel les municipalités et les intercommunalités ont une vraie légitimité d'action. Couvrant l'aménagement urbain, l'eau, le logement et les actions favorables au développement durable, les collectivités locales ont souvent la compétence légale d'agir.

Ex : Les communes ont la possibilité de mettre en place des aménagements urbains favorables à l'activité physique, et donc à la santé, avec, comme exemple, des chemins réservés aux piétons ou aux cyclistes.

Réseau français des Villes-Santé de l'OMS



4. Quels sont les membres d'un comité local de santé ?

Le comité local de santé est **présidé** par le Maire de la commune et regroupe les **partenaires** œuvrant, directement ou indirectement, dans la promotion de santé au niveau communal. Ces partenaires peuvent être des représentants :

- de la Direction de la santé
- des professionnels de santé ou structures de santé du secteur libéral
- du ou des établissement(s) scolaire(s) de proximité
- des communautés religieuses
- des associations et fédérations locales
- des antennes locales des services territoriaux
- etc.

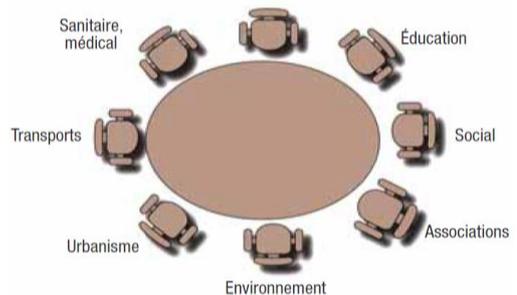


Figure 1 : Les partenaires potentiels d'un comité local de santé. la chaise vide signifie que le comité peut adapter sa composition selon la situation locale.

Il s'agit de réunir des personnes **volontaires, connaissant le contexte local, et pouvant apporter leur expertise dans leur domaine de compétences.**

5. Comment créer un comité local de santé ?



Etape 1 : Présenter le dispositif au Maire ou à son représentant

La première étape de la création d'un comité local de santé est de présenter le dispositif au Maire ou à son représentant. Lors de cette première rencontre, il est essentiel de :

- (re)présenter la définition de la santé globale ainsi que les concepts afférents comme les déterminants de la santé et la promotion de la santé
- mettre en avant le rôle des communes dans la promotion de la santé et les actions de promotion de la santé déjà réalisées par les communes comme par exemple la gestion des déchets, etc.
- présenter le dispositif « Comité local de santé » et les intérêts de sa mise en place
- inviter le Maire ou son représentant à réunir les partenaires potentiels pour une réunion de présentation du dispositif



Etape 2 : Réunion de présentation du dispositif aux potentiels partenaires

Il s'agit, lors de cette rencontre, de :

- (re)présenter la définition de la santé globale ainsi que les concepts afférents comme les déterminants de la santé et la promotion de la santé
- mettre en avant le rôle des partenaires dans la promotion de la santé
- présenter le dispositif « Comité local de santé » et les intérêts de sa mise en place



Etape 3 : Création du comité local de santé

La création d'un comité local de santé est arrêtée par voie de délibération en conseil municipal.

6. Comment fonctionne un comité local de santé ?

Chaque comité local de santé définit **son mode de fonctionnement, et la fréquence de ses rencontres (à minima 2 par an)**, afin de s'adapter au contexte local.

Une association membre du comité local de santé peut, si elle le souhaite, solliciter une demande de subvention, pour la mise en place d'une ou d'action(s) de promotion de santé, définie(s) au sein du comité local de santé.

7. Quel est le rôle des professionnels de la Direction de la santé dans ce dispositif ?

Le professionnel de santé n'est pas le porteur du comité local de santé à proprement dit, mais un partenaire à part entière, qui apporte son expertise au comité. Il a pour missions de :

- Communiquer et promouvoir le dispositif auprès des acteurs de la commune
- Participer au comité local de santé
- Apporter un appui méthodologique et des conseils en matière de promotion de la santé, tout en respectant la politique santé territoriale
- Participer aux actions de promotion de la santé, si nécessaire et sur demande

Un kit est mis à disposition des professionnels de santé. Il se compose de différents supports et documents :

<i>Pour s'approprier le dispositif</i>	<i>Pour communiquer avec les partenaires</i>	<i>Pour aller plus loin</i>
<ul style="list-style-type: none">• Guide : Comité local de santé : Concepts, organisation et déploiement	<ul style="list-style-type: none">• Fiche synthétique de présentation des dispositifs (en français et en tahitien)• Une présentation Powerpoint des dispositifs (<i>à adapter en fonction du public ciblé</i>)	<ul style="list-style-type: none">• Outils Soins de Santé Primaires « Promotion de la santé » et « Les déterminants culturels de la santé en Polynésie française : Recommandations pratiques »

Direction de la santé de Polynésie française

Septembre
2020

